

République française

----

ARDECHE

----

Extrait du registre des délibérations

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE**

07470 ISSARLES

**Séance du jeudi 24 Juillet 2025**

**Membres**

Date de Convocation : le 17/07/2025

**en exercice : 37**

**Présents : 28**

Le jeudi vingt-quatre juillet 2025 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Issarlès (salle polyvalente) sous la présidence de Jacques GENEST,

**Votants : 32**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Refus de vote : 0**

**Présents** : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Christian VIGNE.

Représentés (4) : Jérôme DELDON représenté par Dominique TRIN, Geneviève DUNY représentée par Christophe ROUX, Cyril MALLET représenté par Françoise BENOIT, Jacques MEUNIER représenté par Laurence PREVOST.

Absents (3) : Serge CHARPENAY, Elisabeth FALGON, John SERROUL.

Excusés (2) : Patrick COUDENE, Jérôme GROS

Secrétaire de séance : Michel LOUIS.

**DE\_2025\_065 : Attribution de fonds de concours aux communes membres dans le cadre de la délibération n° DE\_2025\_036**

Le Conseil communautaire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5214-16 et suivants relatifs aux compétences et au fonctionnement des communautés de communes ;

Vu la délibération n° DE\_2025\_036 en date du 10 avril 2025, fixant les modalités de répartition des fonds de concours à destination des communes membres de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche à compter du, 1er mai 2025 ;

**Considérant** que la Communauté de communes a reçu les dossiers de demande de fonds de concours présentés par les communes suivantes :

N° dossier	Commune	Equipements concernés :	Montant HT	Subventions	Demande au Conseil communautaire
FDC_2025_013	SAINT-ALBAN-EN-MONTAGNE	Projet de garage communal	88 460,00 €	20 762,00 €	12 500,00 €
FDC_2025_014	LE PLAGNAL	Travaux voirie communale 2025	35 171,90 €	14 068,00 €	10 551,95 €
FDC_2025_015	SAINT-LAURENT-LES-BAINS-LAVAL-D'AURELLE	Enfouissement du réseau fibre ADN entre les hameaux des Anninas et les Salettes en tranchée commune avec le réseau AEP	27 190,00 €	- €	12 500,00 €
FDC_2025_016	MAZAN-L'ABBAYE	Travaux de construction d'un espace d'accueil	745 000,00 €	539 594,00 €	12 500,00 €
FDC_2025_017	LE ROUX	Reconstruction et mise en sécurité concernés par les dégâts d'orages	104 906,00 €	- €	12 500,00 €

Considérant que ces demandes ont été instruites conformément aux critères définis dans la délibération précitée ;

Considérant l'avis favorable de la commission compétente ;

Il est proposé d'attribuer les aides de la Communauté de communes à ces communes pour les projets et montants détaillés dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** l'attribution des aides de la Communauté de communes à ces communes pour les projets et montants détaillés dans le tableau ci-dessus ; sous réserve d'exécution et de publicités
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération. Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait à Coucouron, le 28/07/2025

Le Président  
Jacques GENES

